N° 146 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mardi 27 Mai 1913

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 37)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Lire plus loin :

Une dramatique tentative de suicide à Lille.

—:o:—

Cinq détenus ont tenté de s'évader de la prison militaire de Lille.

Le Discours de Montdidier

M. Klotz, ministre de l'Intérieur, a prononcé dimanche à Montdidier, un remarquable discours, un discours d'homme de gouvernement. M. Klotz est parmi les jeunes un des ceux sur qui la République peut — comme sur M. Caillaux — fonder le plus d'espoir. Aussi bien ce qu'il a fait jusqu'ici et la remarquable souplesse avec quoi il s'est adapté au poste qui lui a été confié, après avoir fait preuve de grandes qualités au ministère des Finances, sont une garantie de ce qu'on peut attendre de lui.

Les qualités maîtresses de son discours de dimanche c'est la clarté, c'est la franchise, c'est la volonté nettement exprimée de maintenir l'ordre et d'arrêter les menées anarchistes qui, parties des foyers révolutionnaires, vont comme des vagues impures baiser les murs de la caserne et menacent d'entraîner dans leur fange la discipline de l'armée, la dignité du peuple, la force de la Patrie. Cette bonne volonté verbale s'affirmera par des actes nécessaires, nous en avons la conviction, des actes réfléchis, mesurés, mais énergiques. Le moment est venu de savoir si, oui ou non, l'armée peut être livrée en pâture aux démagogues et aux sophistes, qui devraient conserver pour leurs réunions et leurs meetings les déclamations haineuses et les rêves dissolvants.

***

Membre d'un gouvernement qui a affirmé son unité de vues sur les différents articles de son programme mais plus encore sur la question du service de trois ans, M. Klotz s'est fait à Montdidier la défenseur éloquent de cette mesure militaire. Pour lui il n'est pas d'autre moyen d'assurer actuellement notre défense nationale. Il n'avait pas à ranouveler cette déclaration un mérite particulier, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y avait une certaine crânerie de sa part à proclamer cette opinion devant ses électeurs. C'est qu'il est convaincu de la nécessité d'imposer cette charge aux citoyens dans l'intérêt supérieur du pays.

Il ne veut pas de malentendu, pas de parade, pas de vaine et dangereuse ostentation, « pas de ce patriotisme de carrafour ou de café-concert qui s'étala avec brutalité ; il fait seulement appel au patriotisme « objet d'un culte filial et respectueux ».

Il a fiétri comme il fallait, avec concision, avec énergie les exclations à la révolte « qui deviennent de véritables crimes à l'heure où l'esprit de sacrifice individuel doit être la règle étroite de ceux qui ont le souci d'avoir une patrie ».

Nobles paroles que ne désavoueront pas, qualé qui soit leur conception particulière sur la modalité à employer pour accroître notre force nationale, aucun républicain, aucun bon Français.

***

Il y a, dans le discours de M. Klotz un passage particulièrement intéressant, c'est celui où il discute l'efficacité des appels fréquents des réservistes que certains systèmes opposent à la prolongation du service militaire actuel. Au point de vue de la défense nationale, au point de vue social et au point de vue économique, M. Klotz jugé que ce système serait inopérant et dangereux :

En présence de l'effort étranger, quelle doit être la mesure du nôtre ?

Parmi ceux qui en reconnaissent la nécessité, les uns veulent le demander entièrement à l'armée active, les autres plus spécialement aux réserves. Ces derniers, tout en prolongeant de six mois le durée du service, entendent obliger les réservistes à de plus fréquentes manœuvres. Ils risquent, tout en employant des moyens insuffisants, de troubler la vie économique du pays en exigeant de plus de deux millions d'hommes de nouveaux sacrifices. Lorsque le citoyen a payé sa dette à la patrie, lorsqu'il a choisi une carrière, un métier, lorsqu'il a fondé un foyer, une famille, peut-il être incessamment exposé à de plus fréquents, à de plus longs appels ?

Je crois que ce remède, insuffisant au point de vue technique, serait malaisément supporté par l'organisme social. N'est-il pas préférable de demander au citoyen plus jeune le maximum immédiat de l'effort nécessaire, seul à compenser par des congés légaux une partie de ce lourd sacrifice ? Par là, l'intérêt économique, si précieux, serait sauvegardé, surtout l'intérêt de notre agriculture. Il ne faut pas oublier que l'homme qui reste attaché au sol et qui emploie sa vie à la mettre en valeur rend un service au pays ; il empêche la rupture d'équilibre entre les villes et les campagnes ; il contribue au maintien de la solidité de la race ; il accroît la valeur de la production nationale. Il ne semble pas impossible de concilier cet intérêt avec la prolongation d'une année de la durée du service et de rendre ainsi doublement utile la réforme que le gouvernement a l'étroit devoir de poursuivre avec ardeur.

M. Klotz soulèvs là une question intéressante qui ns peut manquar de retenir tout spécialement l'attention des membres du Parlement dans le prochain débat.

***

Tous les systèmes d'ailleurs, toutes les propositions méritent d'être approfondis avec un soin méticuleux. Ainsi que le disait dans un discours dimanche, à Troyes, M. René Besnard, ancien ministre : il faut que la discussion soit ample et large. « Ce n'est pas la prolongation du service, c'est le problème militaire tout entier qui est soumis à la Chambre et c'est sur cette solution d'ensemble que la parti républicain doit se trouver d'accord ».

A Montdidier, M. Chéron, ministre du Travail, parlant avant M. Klotz, a dit « qu'il était temps de passer des paroles aux actes ».

Il ne faisait allusion, disons-le, qu'aux lois d'assistance et de prévoyance sociales. Mais le mot est également vrai, la conseil est également bon pour ce qui est de la réforme militaire.

Il faut que la débat soit incessamment attaqué. L'armée et le pays y trouveront leur compte et les révolutionnaires y perdront le prétexte d'agitation dans la rue et d'axcitations à la caserne.

CH. DE LA RUE.

P. S. — On a communiqué hier soir la note suivante :

LES DÉBATS MILITAIRES

La Chambre discutera demain mardi les crédits demandés pour le maintien sous les drapeaux de la classe libérable en octobre.

Quant à la discussion de le loi sur le service de trois ans, il y a accord entre le gouvernement et la commission pour la commencer le lundi 2 juin.

Pour ce débat, M. Etienne, ministre de la guerre, se fera assister de deux ou trois commissaires du gouvernement parmi lesquels le général Legrand, sous-chef d'état-major général.

AU JOUR LE JOUR

Le dernier pont

La Chambre des Députés a repris hier, à la grande satisfaction des républicains, qui regrettaient de voir cette discussion depuis longtemps ajournée, le débat sur le défense laïque.

Aussi M. Dessoye, rapporteur, réclama-t-il l'urgence.

On vit alors se lever à son banc M. Aynard, chef caduc d'un parti fatigué. Au nom des progressistes il combattit la proposition Dessoye :

— Jamais, dit-il, une demande d'urgence ne fut moins justifiée !

Mais comment donc !... Le parti républicain est battu en brèche de toutes parts par les cléricaux plus ardents que jamais ; les instituteurs sont injuriés et houspillés, les familles sont l'objet de la part des prêtres d'une pression éhontée ; les cléricaux, là où les municipalités responsables de l'ordre ont interdit les processions pussent outre — comme à Bourges — à cette interdiction, sortent sur la voie publique et y causent du scandale et des manifestations tumultueuses ; et le parti républicain n'e qu'à se croiser les bras, et, guillotiné par persuasion, qu'à tendre le cou pour qu'on l'égorge ?

En vérité, M. Aynard veut rire, lorsqu'il soutient qu'il n'est pas urgent pour la République menacée de rechercher les moyens propres à sauvegarder son avenir.

Que les progressistes y prennent garde. Lorsqu'on leur demandait à quel signe on pouvait les distinguer encore des réactionnaires dont ils épouvent les haines et secondent les efforts, ils disaient : « Regardez-nous, nous restons les partisans de l'école laïque ».

Hélas ! même sur ce dernier point d'un programme où ils ont tellement taillade et rogné qu'il n'en reste plus rien, ils arrivent à transiger avec leurs alliés de la droite.

Vont-ils abandonner les lois scolaires — car ne pas vouloir défendre l'école menacée c'est, sans contestation possible, abandonner notre œuvre laïque — vont-ils, à la suite de M. Aynard couper le pont, le dernier pont, vermoulu et branlant, qui les relie encore au parti républicain ?

CH. D.-L.-R.

ECHOS

Vaccine-parties.

Décidément, quand le snobisme décrète une mode, nos mondaines ne voudraient pour rien au monde lui désobéir.

Il y a en ce moment, à Stockholm, une épidémie de variola. En conséquence, de sérieuses mesures d'hygiène ont été prescrites et des milliers de tubes de vaccin ont été commandés en France et en Allemagne.

Mais le plus bizarre de l'affaire, c'est que le Tout-Stockholm s'est emparé de cette circonstance pour déclarer qu'il était lashionable de se faire vacciner. Aussi les maîtresses de maison invitent à présent leurs amis à un thé pendant lequel un docteur vaccine les hôtes. On boit ensuite une tasse de Pékao et l'on échange des propos... piquants.

L'ESPRIT DE TOUS

Un individu est surpris au moment où il vient de voler des bananes.

— C'est pas de ma faute, larmoie le filou, j'ai de l'anémie...

Le médecin m'a dit comme ça :

— Mon garçon, il vous faut un régime

Les Boy-Scouts Lillois

(*Lire d'autre part l'article sur la fête de dimanche*)

PLAIES ET TARES SOCIALES

LES AVEUGLES !

Tout dernièrement, en parcourant les colonnes d'une revue, j'ai lu un renseignement qui m'a plongé dans une stupéfaction profonde... « Les statistiques médicales, déclarait dans un article documenté un spécialiste des questions sociales, établissent qu'il y a un aveugle par mille habitants, soit un total de 40.000 pour la France seule ».

40.000 aveugles ! Auriez-vous imaginé qu'il pût y avoir dans notre pays un aussi grand nombre d'êtres humains privés de la vue ? — Je ne m'en serais quant à moi jamais douté. Aussi bien me suis-je senti pris d'une grande pitié en songeant à cette lormidable armée de parias.

Parias ! — En vérité, le mot n'est pas trop fort pour qualifier ces pauvres déshérités, car au malheur d'être à jamais plongés dans la plus impénétrable des nuits vient s'ajouter encore pour beaucoup la perspective d'une vie de misère.

Il est savoir en effet que la grande majorité des aveugles ne reçoit aucune instruction, ne fait aucun apprentissage et est par conséquent irréfléchiment vouée à la mendicité.

D'où vient un aussi lamentable état de choses ? — De ce que le nombre des établissements destinés à recevoir et à instruire les jeunes aveugles est plus qu'insuffisant !

Précisons.

Il y a tout d'abord en France un Institut national de jeunes aveugles fondé en 1784 par Valentin Haüy. C'est la première école de ce genre qui ait existé dans le monde. Cet établissement reçoit aujourd'hui 160 garçons et 80 jeunes filles qui sont presque tous des favorisés de la fortune. Le prix de la pension annuelle est en effet de 1.200 fr. au minimum.

Viennent ensuite 23 établissements départementaux. Malheureusement le nombre des places y est très limité ; il ne dépasse guère 50. De plus, les enfants doivent pour y être admis payer une pension qui varie de 200 à 600 francs. Il est vrai que la plupart des élèves sont boursiers des communes, des départements ou de personnes charitables.

Enfin pour les aveugles du département de la Seine, le Conseil général a fondé en 1883 l'Ecole Braille qui admet de 100 à 110 enfants. Et c'est tout ! — Il est aisé de comprendre qu'il y a dans ce domaine de graves lacunes à combler.

***

D'ailleurs, même pour ceux qui ont passé par les écoles, le tragique question du gagne-pain est loin d'être facilement résolue. L'Institut National des jeunes aveugles forme surtout des musiciens. C'est en particulier une pépinière d'organistes. Mais cette profession ne comporte, hélas ! qu'un petit nombre de places ; l'offre est donc de beaucoup supérieur à la demande surtout depuis que la séparation des Eglises et de l'Etat a contraint ces dernières à entrer dans la voie des économies sévères.

Dans les écoles départementales en même temps qu'ils reçoivent une culture générale forcément médiocre, les élèves apprennent des métiers tels que le cannage et la rempaillage des chaises, la fabrication des brosses, l'accord des pianos... Mais quelle que soit l'habileté des aveugles dans ces différents métiers, il ne peut jamais lutter avec des voyants. Cependant, depuis quelques années un homme de grande valeur M. Paul Remy, a travaillé à orienter les aveugles vers une nouvelle profession lucrative et pour laquelle ils semblent particulièrement désignés.

M. Paul Remy se préparait à l'Ecole Polytechnique quand un accident de laboratoire lui enleva la vue. Doué d'une grande énergie et d'une ann moleg grande facilité d'adaptation, il résolut d'apprendre le métier de masseur et exerça bientôt cette profession avec succès. L'expérience ayant réussi pour lui-même, il pousse dans cette voie la plus grand nombre possible de ces frères d'infortune. Grâce à son dévouement et à son zèle infatigable, le nombre des masseurs aveugles s'accroît rapidement. Ils viennent tout dernièrement de fonder à Paris un syndicat dont la secrétaire est naturellement M. Paul Remy.

Nous souhaitons de tout cœur que la nouvelle organisation prospère et se développe. Nous serrions de plus la vœu que la profession de « masseur » soit bientôt en France exclusivement réservée aux aveugles, comme elle l'est déjà au Japon.

P. VALDO.

LE SERVICE DE 3 ANS

Au Congrès de la Fédération radicale de la Seine

Sur la rapport de M. Dominique, avocat à la Cour, et après une intervention de M. Delonclé, député de la Seine, le Congrès, réuni hier sous la présidence de M. Séneq, a voté un ordre du jour aux termes duquel il exprime son attachement à la loi de 1905 et « affirme sa confiance dans les élus du parti radical et radical-socialiste pour apporter à la loi de 1905 les modifications ou les améliorations que peut nécessiter la défense des droits et des intérêts de la nation ».

Les incidents militaires

Nancy, 26 mai.

Quatorze soldats arrêtés à Toul lors des dernières manifestations et qui sont renvoyés devant le conseil de guerre du 20e corps pour refus d'obéissance, outrages, voies de fait, rébellion, etc., ont été rapidés aujourd'hui sous une forte escorte de gendarmes de Toul à Nancy, où ils comparaîtront prochainement devant le Conseil de guerre.

Châlon-sur-Saône, 26 mai.

On avait fait courir le bruit en ville qu'une importante manifestation contre la loi de trois ans devait avoir lieu hier soir à l'heure du couvre-feu militaire. En fait de manifestation la foule acclama les musiciens militaires. On cria : « Vive l'armée ! »

A Autun, même manifestation enthousiaste en faveur de l'armée. Quand la retraite fut battue, la foule qui acivait cria : « Vive l'armée ! Vivent les trois ans ! » Aucun cri séditieux n'a été poussé.

Le départ de Berlin des souverains anglais

Le roi et la reine d'Angleterre sont partis hier matin de Berlin pour Neustrelitz. La reine d'Angleterre veut passer les fêtes de son anniversaire auprès de la grande-duchesse douairière Auguste-Caroline.

Les souverains sont rentrés le soir à Berlin et quitteront cette ville ce soir, à cinq heures et demie.

La loi d'exception pour l'Alsace-Lorraine

Il semble probable que le Conseil fédéral acceptera les projets de lois d'exception proposés par le gouvernement d'Alsace-Lorraine. Il sera plus difficile de trouver au Reichstag la majorité nécessaire.

PETITS PAPIERS

Il aimait trop le jeu, c'est ce qui l'a fait tuer, a dit à peu près la poète.

Quel argument, dans la bouche de M. Pïou l'autre jour à la Chambre, si elle avait été connue un peu plus tôt, cette histoire du capitaine Sanches. Affreuse, terrifiante, elle évoque le souvenir des contes d'Edgar Poë. Un nommé Juan Perez disparaît à La Corogne en Espagne. On le recherche partout et on finit par en retrouver les morceaux chez le capitaine Sanches.

Celui-ci, nous apprend-on, avait hâché sa victime comme chair à pâté et il avait enfoncé une partie de ces restes dans sa propre maison. Il n'en était d'ailleurs pas à son premier crime. Précédemment il avait assassiné un de ses amis nommé Jelon.

Or Sanches était un joueur acharné et il tuait pour se procurer de l'argent. Remarquez d'ailleurs, n'en déplaise à M. Piou, qu'il n'est pas de règlement au monde qui puissent empêcher de jouer des gens de cette trempe et que l'ombre du tripot, au contraire leur convient bien mieux que la salle illuminée d'un cercle ou d'un casino.

Il n'est pour garnir son portefeuille que celui-ci dépouillé ses camarades et connaissances.

— Voyez, dira peut-être aux juges le défenseur du sanchez, mon client était à ce point possédé de la passion du jeu que rendu chez lui encore, il découpait ses amis pour en faire un puzzle.

GAULTIER-GARGUILLE.

ON CONSTRUIT BEAUCOUP A LILLE et dans le Nord

...et pourtant les architectes ne font pas fortune.

Un de nos collaborateurs écrivait dans un précédent numéro : « Il y a encore de beaux jours à Lille, pour les architectes et les ouvriers de pierre. »

L'imprudent ! Il n'en fallait pas plus pour lui attirer l'inimitié des architectes.

Il semblait cependant qu'à l'heure où sortent du sol sur tout du pénis de Lille et de ses banlieue, dans tant de villes encore de notre région, de nouveaux édifices aux façades somptueuses, — à l'heure où l'on envisage la nécessité de reconstruire l'Hôtel de Ville, et à nouveau de vendre le Grand-Gerde pour la remplacer, peut-être, par quelque Palace, ou quelque gratte-ciel avec eau, électricité et salle de bains à tous les étages, — il semblait, disons-nous, que les architectes dussent nager dans la félicité.

Eh bien, non ! Ils se plaignent eux aussi. Ils exposent leurs revendications et l'un des membres de cette honorable corporation a tenu à mettre sous nos yeux, un article de M. A. Dubuisson, paru dans le dernier numéro de « l'Architecture et la Construction dans la Nord », où il se plaint de l'insuffisance du taux des honoraires des architectes et où il nous renseigne sur les déboires de la carrière.

***

Cet article, très intéressant, est trop long pour que nous le citions ici tout entier. Nous voulons néanmoins en faire connaître quelques passages :

« L'on construit beaucoup à notre époque, dit M. Dubuisson, et pourtant les architectes sérieux ne font généralement pas fortune ; les plus favorisés acquièrent une petite aisance, les fortunés sont l'exception et il n'y a pas de richards dans notre corporation.

« Le Nord est une région privilégiée et très peu de nos confrères se sont enrichis uniquement avec leurs honoraires de travaux ; les fonctions complémentaires d'expert, de professeur ont contribué à leur donner quelque aisance, au prix, alors de beaucoup de travail, et la journée de 10 heures, leur était inconnue ! Un avoir personnel, des [illegible] et un riche mariage sont des causes d'enrichissement étrangères à la [illegible] des architectes.

« [illegible] des architectes exigent [illegible] leur un [illegible] dans [illegible] d'un artiste, savoir diriger un chantier et sauvegarder les intérêts de son client, qui met quelquefois des sommes très importantes à votre disposition. Malgré de longues études, les choses à savoir sont tellement nombreuses que l'on est forcé d'apprendre toujours. Ce n'est guère qu'à trente ans que l'on peut entrer dans la carrière et commencer à gagner de quoi vivre.

« La profession d'architecte ne procure incontestablement pas la richesse et, sans envier les fortunes rapides des charcutiers, pâtissiers, cafetiers, etc., sans parler des commerçants et des industriels, il serait juste et équitable que cette profession, très honorable d'ailleurs, fût plus lucrative et qu'après quinze ans d'études et trente ans de travail persévérant, elle permît de se reposer dans une modeste demeure agrémentée de fleurs et de verdure, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'entre nous. Nos honoraires devraient équitablement être proportionnés aux bénéfices des autres professions, qui exigent autant de savoir et de compétences spéciales.

« L'avis du Conseil des Bâtiments civils donné en pluviôse, an VIII, ne visait que les travaux de Paris, toujours plus importants qu'en province ; aussi le taux de 5 % pour des ouvrages moins coûteux était-il déjà insuffisant avec la vie simple d'autrefois ; ce taux est devenu beaucoup trop faible avec les exigences de la vie moderne. »

***

Insuffisance des honoraires, difficultés plus grandes pour la construction, augmentation par suite des matériaux du prix de cette construction, et diminution en fait des honoraires — ce qu'on perd d'un côté on veut le rattrapper de l'autre ; — concurrence effrénée « d'incapables ou de tripoteurs » — c'est M. Dubuisson que nous citons, autant de causes du marasme où se débattent les architectes.

Et puis enfin, il y a les responsabilités qui sont, — si l'on peut ainsi parler, — une épée de Damoclès suspendue sur la tête des architectes... et sur celle aussi des occupants des habitations modernes :

« Par suite de l'emploi de matériaux nouveaux et de dispositions constructives nouvelles, dont les garanties de sécurité n'ont pas toujours été consacrées par une longue expérience, les accidents sont plus fréquents.

« L'utilisation forcée de systèmes de construction plus compliqués, aussi que l'exécution par trop précipitée des ouvrages, sont aussi des causes de désorganisation dans les [illegible] dévons ajouter les économies [illegible] imposées souvent par les propriétaires, qui veulent tirer de leurs capitaux le maximum de revenu. »

Voilà qui n'est pas très rassurant, n'est-il pas vrai. Espérons que M. Dubuisson exagère un tout petit peu.

Enfin, il se plaint aussi de l'augmentation constante du prix de la vie.

Hélas ! à qui le dit-il !...

On a perquisitionné hier partout en France dans les groupements syndicalistes et révolutionnaires

LES PERQUISITIONS A LILLE ET DANS LA RÉGION

A la suite des actes d'indiscipline qui se sont récemment produits, une enquête judiciaire a été ouverte à l'effet de rechercher si des manifestations n'avaient pas eu lieu à l'instigation des militants syndicalistes ou révolutionnaires.

Dimanche soir à Paris, M. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, réunissait dans son cabinet plusieurs commissaires de police et leur remettait une commission rogatoire, signée de M. Driout, juge d'instruction, aux fins de perquisitions motivées par la campagne antimilitariste.

Ces perquisitions ont eu lieu hier matin à cinq heures, dans l'ordre suivant :

1° M. Guichard, chef de la Sûreté, accompagné de MM. Lacombre, Poncet, Darrs, commissaires aux délégations judiciaires et de M. Valsières, commissaire de police du quartier de l'Hôpital-Saint-Louis, s'est rendu au siège de la C. G. T. et à l'Union des Syndicats, rue Grange-aux-Belles, 33. Il y a saisi des brochures et différents documents.

2° A la même heure, M. Bertheloi, doyen des commissaires aux délégations judiciaires, assisté de MM. Niclausse et Lagrand, sous-chefs de la Sûreté, Court et Lafile, commissaires de police de la brigade des recherches, pratiquait la même opération dans différents bureaux de syndicats à la Bourse du travail.

3° Enfin, cinquante commissaires de police ont perquisitionné hier aux mêmes fins dans différentes villes de province, chez les militants du parti révolutionnaire et cégétiste.

Toutes les pièces saisies au cours de ces opérations judiciaires ont été placées sous scellés et suivoyées à M. Drioux, juge d'instruction.

Voici des renseignements complémentaires au sujet de ces diverses opérations judiciaires :

A PARIS

A la C. G. T.

Paris, 26 mai.

MM. Guichard, chef de la Sûreté, Lacombre, chef de la 1re brigade, Poncet et Darrs, commissaires aux délégations judiciaires, accompagnés de M. Valsières, commissaire de police du quartier Saint-Louis, se sont présentés à la C. G. T., ce matin, à cinq heures trente. Ils étaient escortés d'une douzaine d'agents de la Sûreté. De nombreux agents de police en uniforme et des agents cyclistes avaient été postés rue Grange-aux-Belles. Seul, la concierge de la C. G. T. se trouvait présent à l'arrivée des magistrats. Un ouvrier serrurier fut requis pour ouvrir les tiroirs des bureaux, dont le commissaire de police a fait une perquisition en règle. L'opération a duré près de trois heures. Le magistrat a saisi 25.000 cartes postales protestant contre la loi de trois ans, divers papiers, des brochures, des lettres. Tous ces documents furent emportés. Il fallut plusieurs automobiles. Les scellés furent apposés sur la coffre-fort.

A neuf heures, l'opération était terminée. Comme il n'y avait encore personne d'arrivé à la C. G. T. et que les secrétaires étaient probablement retenus par les perquisitions qu'on faisait à leur domicile particulier, M. Valsières, en se retirant, dit au concierge qu'il reviendrait dans une heure. A dix heures, le commissaire revint pour briser les scellés. Il trouva M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T. ; Bled, secrétaire de l'Union des Syndicats, et Minot, de l'Union des syndicats. Ce dernier interpella le commissaire : « Vous aurez pu au moins nous prévenir de votre visite. Vous n'aurez pas eu besoin ainsi du concours d'un serrurier ». — « Nous n'avons pas la choix des heures pour instrumenter », reparti le magistrat en souriant, et les scellés furent brisés ; mais le coffre-fort ne contenait qu'une somme d'argent insignifiante. Il n'y avait pas le moindre document. Le magistrat quitta la C.G.T. vers onze heures, sans incident.

M. Guichard, chef de la Sûreté, a, de son côté, perquisitionné dans les bureaux des inscrits maritimes, de l'alimentation et des métallurgistes. Les documents saisis dans ces bureaux sont de peu d'importance.

A la Bourse du Travail

C'est à cinq heures, que MM. Bertheloi, commissaire aux délégations judiciaires, [illegible]